

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMO01		assignation	A001	001		Assignation	18,23	9,12	18,23	36,46	ou art A 442-12: émolument majoré de 90,00 euros si prestation dans un délai inférieur à 24h00 extrait art A 444-12:Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence
EMO02		signif decis justice	A002	002		Signification de décision de justice	25,74	12,87	25,74	51,48	ou art A 442-12: émolument majoré de 90,00 euros si prestation dans un délai inférieur à 24h00 extrait art A 444-12:Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence
EMO03		signif titre exec	A003	003		Signification des autres titres exécutoires	25,74	12,87	25,74	51,48	
EMO04		signif IP	A004	004		Signification de requête et d'ordonnance d'injonction de payer	25,74	12,87	25,74	51,48	
EMO05	SAISIE ATTRIBUTION	denonc sa	A005	005	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Dénonciation de saisie-attribution	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO06	SAISIE ATTRIBUTION	sig tiers acquiesc deb	A006	006	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Signification au tiers saisi de l'acquiescement du débiteur	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO07	SAISIE ATTRIBUTION	signif 1/3 certif non contest	A007	007	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Signification au tiers saisi du certificat de non-contestation	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO08	SAISIE VENTE	denonc deb SV chez 1/3	A008	008	PROC SAISIE VENTE	Dénonciation au débiteur de la saisie-vente pratiquée entre les mains d'un tiers détenteur	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO09	SAISIE VENTE	denonc oppo cr 1er saisissant	A009	009	PROC SAISIE VENTE	Dénonciation d'opposition au créancier premier saisissant et au débiteur	24,67	12,34	24,67	49,34	
EMO10	SAISIE VENTE	denonc oppo cr 1er saisissant et sommation	A010	010	PROC SAISIE VENTE	Dénonciation d'opposition et sommation au créancier premier saisissant de notifier toute proposition amiable de vente	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO11	SAISIE VENTE	somm 1er cr saisissant formalités vente	A011	011	PROC SAISIE VENTE	Sommation au créancier premier saisissant de procéder aux formalités de mise en vente	20,38	10,19	20,38	40,76	
EMO12	SAISIE VENTE	signif date vente au def	A012	012	PROC SAISIE VENTE	Signification de la date de vente au débiteur	20,38	10,19	20,38	40,76	
EMO13	DECLAR PREFECTURE	denonc au def PV indispo certif immatric	A013	013		Dénonciation au débiteur du procès-verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO14	SAISIE DROITS ASSOCIES	denonc au def saisie droits associés	A014	014	DROITS ASSOCIES ET VALEURS MOB	Dénonciation au débiteur de la saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières, prévue à l'article R. 232-6 du code des procédures civiles d'exécution	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO15	SAISIE DROITS ASSOCIES	signif certif n contest avec ordre vente	A015	015	DROITS ASSOCIES ET VALEURS MOB	Signification à la société ou à la personne morale émettrice d'un certificat de non-contestation avec ordre de vente	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO16	SAISIE DROITS ASSOCIES	signif cahier charges	A016	016	DROITS ASSOCIES ET VALEURS MOB	Signification à la société du cahier des charges	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO17	SAISIE DROITS ASSOCIES	signif date vente parts assoc	A017	017	DROITS ASSOCIES ET VALEURS MOB	Signification au débiteur, à la société et aux autres créanciers opposants, s'il y a lieu, de la date de vente de parts d'associé et de valeurs	20,38	10,19	20,38	40,76	
EMO18	EXPULSION	signif pv expulsion	A018	018	MESURES D'EXPULSION	Signification au débiteur ou au créancier saisissant du procès-verbal d'expulsion, prévue aux articles R. 432-2 et R. 433-7 du code des procédures civiles d'exécution	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO19	CONSERV créances	denonc saisie conserv créances	A019	019	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV CREANCES	Dénonciation au débiteur de la saisie conservatoire des créances	33,25	16,63	33,25	66,50	

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMO20	CONSERV créances	denonc 1/3 actes poursuites	A020	020	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV CREANCES	Dénonciation au tiers des actes de poursuite de la procédure	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO21	CONSERV créances	signif 1/3 acte conversion + dde paiement	A021	021	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV CREANCES	Signification au tiers saisi de l'acte de conversion en saisie-attribution de la saisie conservatoire des créances avec demande de paiement	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO22	CONSERV créances	signif au def acte conversion en PVSA	A022	022	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV CREANCES	Signification au débiteur de l'acte de conversion en saisie-attribution de la saisie conservatoire des créances	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO23	CONSERV créances	signif 1/3 certif n contest + somm de payer	A023	023	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV CREANCES	Signification au tiers saisi du certificat de non-contestation et sommation de payer	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO24	CONSERV biens meubles corporels	denonc au def PV entre les mains d'1/3	A024	024	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV BIENS MEUBLES CORPORELS	Dénonciation au débiteur du procès-verbal de saisie conservatoire de meubles entre les mains d'un tiers	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO25	CONSERV biens meubles corporels	denonc 1/3 actes de poursuites procédure	A025	025	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV BIENS MEUBLES CORPORELS	Dénonciation au tiers des actes de poursuite de la procédure	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO26	CONSERV biens meubles corporels	signif au def conversion en PVSV + cdt payer	A026	026	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV BIENS MEUBLES CORPORELS	Signification au débiteur de l'acte de conversion en saisie-vente de la saisie conservatoire de meubles avec commandement de payer	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO27	CONSERV biens meubles corporels	signif 1/3 détenteur conversion PVSV	A027	027	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV BIENS MEUBLES CORPORELS	Signification au tiers détenteur de l'acte de conversion en saisie-vente de la saisie conservatoire de meubles	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO28	CONSERV biens meubles corporels	denonc 1er saisissant du PV conserv meubles	A028	028	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV BIENS MEUBLES CORPORELS	Dénonciation au créancier premier saisissant de la saisie conservatoire de meubles	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO29	CONSERV biens meubles corporels	signif vendeur acte conversion en PVSV	A029	029	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV BIENS MEUBLES CORPORELS	Signification à l'officier vendeur d'un acte de conversion en saisie-vente de la saisie conservatoire de meubles	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO30	CONSERV droits associés/valeurs mob	denonc def saisie conserv droits	A030	030	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV DROITS ASSOC ET VALEURS MOB	Dénonciation au débiteur de la saisie conservatoire des droits d'associé et des valeurs mobilières	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO31	CONSERV droits associés/valeurs mob	denonc au 1/3 conversion en PVSV	A031	031	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV DROITS ASSOC ET VALEURS MOB	Dénonciation au tiers saisi de l'acte de conversion en saisie-vente de la saisie conservatoire des droits d'associé et des valeurs	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO32	CONSERV sûretés	denonc def bord inscrip ou signif nantiss	A032	032	MESURES CONSERV et SURETES JUDICIAIRES dans le cadre des SURETES	Dénonciation au débiteur du dépôt des bordereaux d'inscription ou de la signification du nantissement	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO33	VENTE/NANTISS T FDS	signif pr purge aux creanciers inscrits	A033	033	VENTE ET NANTISSEMENT FDS COMMERCE	Signification pour purge aux créanciers inscrits	20,38	10,19	20,38	40,76	
EMO34	AUTRES PROCEDURES	denonc au creancier inscrit PVSV fds commerce	A034	034	AUTRES PROCEDURES	Dénonciation au créancier inscrit de la saisie-vente d'un ou plusieurs éléments d'un fonds de commerce	27,89	13,95	27,89	55,78	
EMO35	AUTRES PROCEDURES	denonc créancier inscrit résiliation bail fds comm.	A035	035	AUTRES PROCEDURES	Dénonciation au créancier inscrit de la demande en résiliation de bail de l'immeuble dans lequel s'exploite un fonds de commerce	25,74	12,87	25,74	51,48	
EMO36	AUTRES PROCEDURES	denonc cdt loyers à caution	A036	036	AUTRES PROCEDURES	Dénonciation à la caution du commandement de payer les loyers et sommation de payer	25,74	12,87	25,74	51,48	
EMO37	AUTRES PROCEDURES	signif mémoire	A037	037	AUTRES PROCEDURES	Signification de mémoire	25,74	12,87	25,74	51,48	
EMO38	AUTRES PROCEDURES	PV offres réelles	A038	038	AUTRES PROCEDURES	Procès-verbal d'offres réelles	33,25	16,63	33,25	66,50	

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMO39	AUTRES PROCEDURES	denonc def saisie rev entre les mains d'1/3	A039	039	AUTRES PROCEDURES	Dénonciation au débiteur de la saisie-revendication entre les mains d'un tiers	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO*A	39 bis du tarif	signif proposition redressement	A040	040	AUTRES PROCEDURES	Signification d'une proposition de redressement	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO41	SAISIE VENTE	cdt avec injonction	A041	041	PROC SAISIE VENTE	Injonction de communiquer et commandement de payer	20,38	10,19	20,38	40,76	DEP art A 444-15
EMO42	SAISIE VENTE	cdt saisie vente	A042	042	PROC SAISIE VENTE	Commandement de payer précédant la saisie-vente	20,38	10,19	20,38	40,76	DEP art A 444-15
EMO43	SAISIE VENTE	signif cert non paiement valant cdt de payer	A043	043	PROC SAISIE VENTE	Signification du certificat de non-paiement valant commandement de payer	26,81	13,41	26,81	53,62	DEP art A 444-15
EMO44	LOYERS	cdt payer loyers/charges	A044	044	LOYERS	Commandement de payer les loyers et les charges	25,74	12,87	25,74	51,48	DEP art A 444-15
EMO45	CHARGES COPRO	cdt payer charges copro	A045	045	CHARGES DE COPRO	Commandement de payer les charges de copropriété	25,74	12,87	25,74	51,48	DEP art A 444-15
EMO46	SAISIE COFFRES FORTS	cdt payer /denonc au def de la saisie biens coffre	A046	046	SAISIE BIENS DANS COFFRE FORT	Commandement de payer et dénonciation au débiteur de la saisie des biens placés dans un coffre-fort	33,25	16,63	33,25	66,50	PAS DE DEP art A 444-15
EMO47	SAISIE CONSERV DROITS ET VALEURS	cdt payer/denonc au def conversion en S VTE	A047	047	SAISIE CONSERV DROITS ASSOCIES ET VALEURS MOBILIERES	Commandement de payer et dénonciation au débiteur de l'acte de conversion en saisie-vente de la saisie conservatoire des droits d'associé et des valeurs mobilières	27,89	13,95	27,89	55,78	PAS DE DEP art A 444-15
EMO48	LETTRES CHANGE BILLET	protêt	A048	048	LETTRES DE CHANGE BILLETS A ORDRE CHEQUES	Protêt	18,23	9,12	18,23	36,46	DEP art A 444-15
EMO49	SAISIE APPREHENSION	cdt payer/denonc au def PV apprehension gagiste	A049	049	SAISIE APPREHENSION	Commandement de payer et la dénonciation au débiteur du procès-verbal d'appréhension à la demande du créancier gagiste, prévus à l'article R. 222-6 du code des procédures civiles	27,89	13,95	27,89	55,78	PAS DE DEP art A 444-15
EMO50	SAISIE ATTRIBUTION	PVSA	A050	050	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Acte de saisie-attribution	43,97	21,99	43,97	87,94	DEP art A 444-17
EMO*B	SAISIE ATTRIBUTION compte cloturé	PVSA	A051	051	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Acte de saisie-attribution, en cas de compte clôturé ou de solde négatif	21,45	10,73	21,45	42,90	PAS DE DEP art A 444-17
EMO51	SAISIE VENTE	pv reception de deniers	A052	052	PROC SAISIE VENTE	Acte de saisie-vente ou acte de saisie-vente transformée en réception de deniers	37,54	18,77	37,54	75,08	DEP art A 444-17
EMO52	SAISIE VENTE	pv carence	A053	053	PROC SAISIE VENTE	Acte de saisie-vente transformée en carence	20,38	10,19	20,38	40,76	DEP art A 444-17
EMO53	SAISIE VENTE	opposition jonction	A054	054	PROC SAISIE VENTE	Acte d'opposition-jonction	36,47	18,24	36,47	72,94	DEP art A 444-17
EMO54	RECOLTES SUR PIEDS	saisie	A055	055	SAISIE DES RECOLTES SUR PIED	Acte de saisie de récoltes sur pied	78,29	39,15	78,29	156,58	PAS DE DEP art A 444-17 et ART A 444-18 emol complet de 75€ par ½ heure si la prestation dure plus de 45 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A 444-47. - Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émolument complémentaire de vacation
EMO55	SAISIE DECLAR PREFECTURE	acte de déclaration	A056	056		Acte de déclaration à la préfecture	41,83	20,92	41,83	83,66	DEP art A 444-17

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMO56	SAISIE DROITS ASSOCIES	acte de saisie	A057	057	DROITS ASSOCIES ET VALEURS MOB	Acte de saisie de droits d'associé et de valeurs mobilières	37,54	18,77	37,54	75,08	DEP art A 444-17 et ART A 444-18 emol complet de 75E par ½ heure si elle dure plus de 20 mn (art 444-18) Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments de prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émolument complémentaire de vacation
EMO57	MESURES CONSERV/SURETES biens meubles	acte de saisie conservatoire	A058	058	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV BIENS MEUBLES CORPORELS	Acte de saisie conservatoire sur les biens meubles corporels	45,05	22,53	45,05	90,10	DEP art A 444-17
EMO58	créances	acte de saisie conservatoire	A059	059	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV CREANCES	Acte de saisie conservatoire de créances	39,68	19,84	39,68	79,36	DEP art A 444-17
EMO59	droits associés	actes de saisie conservatoire	A060	060	MESURES CONSERV et SURETES PROC SAISIE CONSERV DROITS ASSOC ET VALEURS MOB	Acte de saisie conservatoire de droits d'associé et de valeurs mobilières	37,54	18,77	37,54	75,08	DEP art A 444-17 et ART A 444-18 emol complet de 75E par ½ heure si la prestation dure plus de 20 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A. 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments de prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émolument complémentaire de vacation
EMO60	suretés	signif à la ste nantisst parts	A061	061	MESURES CONSERV et SURETES JUDICIAIRES dans le cadre des	Signification à la société du nantissement des parts sociales	22,52	11,26	22,52	45,04	DEP art A 444-17
EMO61	suretés	signif à sté nantisst outillage	A062	062	MESURES CONSERV et SURETES JUDICIAIRES dans le cadre des	Signification à la société ou à la personne morale émettrice du nantissement des valeurs	22,52	11,26	22,52	45,04	DEP art A 444-17
EMO62	suretés	signif creanciers actes de nantisst outillage	A063	063	MESURES CONSERV et SURETES JUDICIAIRES dans le cadre des SURETES	Signification aux créanciers de l'acte de nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement	25,74	12,87	25,74	51,48	PAS DE DEP art A 444-17
EMO63	SAISIE BIENS DS COFFRE FORT	acte de saisie	A064	064	SAISIE BIENS DANS COFFRE FORT	Acte de saisie des biens placés dans un coffre-fort	37,54	18,77	37,54	75,08	DEP art A 444-17
EMO64	SAISIE REV BIENS MEUBLES CORP	actes de saisie revendication	A065	065	SAISIE REVENDEICATION BIENS MEUBLES CORPORELS	Acte de saisie-revendication de biens meubles corporels	53,63	26,82	53,63	107,26	PAS DE DEP art A 444-17
EMO65	SAISIE APPREHENSION	acte d'appréhension	A066	066	SAISIE APPREHENSION	Acte d'appréhension, prévu à l'article R. 222-4 du code des procédures civiles d'exécution	46,12	23,06	46,12	92,24	PAS DE DEP art A 444-17
EMO66	SAISIE IMMOB VEHICULE	acte immobilisation ou enlèvement	A067	067		Acte d'immobilisation ou d'enlèvement d'un véhicule	46,12	23,06	46,12	92,24	PAS DE DEP art A 444-17
EMO67	SAISIE VNAVIRE/AERONEFS	acte de saisie	A068	068	SAISIE NAVIRE ET AERONEFS	Acte de saisie de navire ou aéronef	78,29	39,15	78,29	156,58	PAS DE DEP art A 444-17 et ART A 444-18 emol complet de 75E par ½ heure si la prestation dure plus de 45 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments de prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émolument complémentaire de vacation

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMO68	SAISIE CONTREFACON	acte de saisie contrefaçon	A069	069	SAISIE CONTREFACONS	Acte de saisie-contrefaçon	78,29	39,15	78,29	156,58	PAS DE DEP art A 444-17 et ART A 444-18 emol complet de 75E par ½ heure si la prestation dure plus de 45 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émolument complémentaire de vacation
EMO69	SAISIE IMMOBILIERE	cdt valant saisie	A070	070	SAISIE IMMOBILIERE	Commandement de payer valant saisie immobilière	64,35	32,18	64,35	128,70	DEP art A 444-17
EMO*1	69-1 du tarif	cdt au def avec mention cdt chez 1/3	A071	071	SAISIE IMMOBILIERE	Commandement de payer au débiteur principal avec mention du commandement valant saisie délivré au tiers détenteur	45,05	22,53	45,05	90,10	PAS DE DEP art A 444-17
EMO*2	69-2 du tarif	denonc du cdt au conjoint	A072	072	SAISIE IMMOBILIERE	Dénonciation au conjoint lorsque le bien est le siège du logement de la famille et qu'il appartient en propre à l'un des époux	39,68	19,84	39,68	79,36	PAS DE DEP art A 444-17
EMO*3	69-3 du tarif	saisie fruit outre art 15/7°	A073	073	SAISIE IMMOBILIERE	Saisie des fruits	39,68	19,84	39,68	79,36	PAS DE DEP art A 444-17
EMO70	OPPOSITIONS	au paiement px cession lot copro	A074	074	OPPOSITIONS	Opposition au paiement du prix de cession d'un lot de copropriété	39,68	19,84	39,68	79,36	DEP art A 444-17
EMO71	OPPOSITIONS	au prix vente fds commerce/cession droit bail	A075	075	OPPOSITIONS	Opposition au prix de vente du fonds de commerce ou de cession du droit au bail	39,68	19,84	39,68	79,36	DEP art A 444-17
EMO72	OPPOSITIONS	à partage entre les mains notaire	A076	076	OPPOSITIONS	Opposition à partage (entre les mains d'un notaire)	39,68	19,84	39,68	79,36	DEP art A 444-17
EMO73	CESSIONS ET NANTISS CREANCES	signif au deb cessions creances/droits incorp	A077	077	CESSIONS ET NANTISSEMENTS DE CREANCES	Signification au débiteur de la cession de créances et autres droits incorporels	23,60	11,80	23,60	47,20	PAS DE DEP art A 444-17
EMO74	CESSIONS ET NANTISS CREANCES	signif au deb creance donnée en gage	A078	078	CESSIONS ET NANTISSEMENTS DE CREANCES	Signification au débiteur de la créance donnée en gage	23,60	11,80	23,60	47,20	PAS DE DEP art A 444-17
EMO75		Sommmation de faire ou de ne pas faire	A079	079		Sommmation de faire ou de ne pas faire	22,52	11,26	22,52	45,04	
EMO76	SAISIE PAR IMMOB VEHICULE	dénonc au deb du PV immob + injonction	A081	081		Dénonciation au débiteur du procès-verbal d'immobilisation du véhicule avec injonction	31,10	15,55	31,10	62,20	
EMO77	SAISIE APPREH/REV	cdt à la personne tenue de délivrer/restituer	A082	082	SAISIE APPREHENSION et SAISIE REVENDICATION	Commandement à la personne tenue de la remise de délivrer ou de restituer	24,67	12,34	24,67	49,34	
EMO78	SAISIE APPREH/REV	sommmation au 1/3 remettre le bien	A083	083	SAISIE APPREHENSION et SAISIE REVENDICATION	Sommmation au tiers de remettre le bien	32,18	16,09	32,18	64,36	
EMO79	SAISIE APPREHENSION COFFRE FORT	cdt à la personne tenue de délivrer/restituer	A084	084	SAISIE APPREHENSION DES BIENS PLACES DANS UN COFFRE FORT	Commandement à la personne tenue de la remise de délivrer ou de restituer	32,18	16,09	32,18	64,36	
EMO80	SAISIE APPREHENSION COFFRE FORT	sommmation au deb assister ouverture coffre	A085	085	SAISIE APPREHENSION DES BIENS PLACES DANS UN COFFRE FORT	Sommmation au débiteur d'assister à l'ouverture du coffre-fort	24,67	12,34	24,67	49,34	
EMO81	EXPULSION	cdt de qjutter les lieux	A086	086	MESURES D'EXPULSION	Commandement de quitter les lieux	26,81	13,41	26,81	53,62	
EMO82	SAISIE DROITS ASSOCIES	somm cr oppos prendre comm cahier charges	A087	087	SAISIE DES DROITS d'ASSOCIES ET VALEURS MOBILIERES	Sommmation aux créanciers opposants de prendre communication du cahier des charges	26,81	13,41	26,81	53,62	

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMO83	SAISIE IMMOBILIERE	assignation deb audience orientation	A088	088	SAISIE IMMOBILIERE	Assignation du débiteur saisi à comparaître devant le juge de l'exécution à une audience d'orientation	26,81	13,41	26,81	53,62	ou art A 444-20: émoluments majorés de 90,00 euros si prestation dans un délai inférieur à 24h00 extrait art A 444-12: Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence
EMO*4	SAISIE IMMOBILIERE 83-1 du tarif,	denonc cr inscr valant assignation	A089	089	SAISIE IMMOBILIERE	Dénonciation aux créanciers inscrits valant assignation à comparaître	26,81	13,41	26,81	53,62	ou art A 444-20: émoluments majorés de 90,00 euros si prestation dans un délai inférieur à 24h00 extrait art A 444-12: Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence
EMO84	VENTES FDS COMM	somm prendre communicat° cahier charges	A090	090	VENTE ET NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE	Sommation de prendre communication du cahier des charges	26,81	13,41	26,81	53,62	ou art A 444-20: émoluments majorés de 90,00 euros si prestation dans un délai inférieur à 24h00 extrait art A 444-12: Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence
EMO*5	84-1 du tarif, SUCCESSIONS	sommation de prendre parti	A091	091	SUCCESSIONS	Sommation de prendre parti	32,18	16,09	32,18	64,36	ou art A 444-20: émoluments majorés de 90,00 euros si prestation dans un délai inférieur à 24h00 extrait art A 444-12: Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence
			A092A	092	REPRISE DES LOCAUX ABANDONNES	Mise en demeure du locataire d'avoir à justifier qu'il occupe le logement PAR ACTE SEPARÉ	53,63	26,82	53,63	107,26	
			A092B	092	REPRISE DES LOCAUX ABANDONNES	Mise en demeure du locataire d'avoir à justifier qu'il occupe le logement DANS UN COMMANDEMENT	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMO85	SAISIE VENTE	certif accomplisst publicité	A093	093	PROC SAISIE VENTE	Certification d'accomplissement des formalités de publicité de vente	37,54	18,77	37,54	75,08	
EMO86	SAISIE VENTE	acte de verif et d'enlèvement	A094	094	PROC SAISIE VENTE	Acte de vérification et d'enlèvement +émoluments complémentaires de vacation	56,84	28,42	56,84	113,68	et ART A 444-22 emol complet de 75E par ½ heure si elle dure plus de 45 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émoluments complémentaires de vacation
EMO87	SAISIE BIENS COFFRE FORT	inventaire et enlèvement	A095	095	SAISIE DE BIENS DANS UN COFFRE FORT	Acte d'inventaire et d'enlèvement des biens placés dans un coffre-fort + émoluments complémentaires de vacation	56,84	28,42	56,84	113,68	et ART A 444-22 emol complet de 75E par ½ heure si elle dure plus de 30 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émoluments complémentaires de vacation
EMO88	SAISIE IMMOBILIERE	PV apposition avis	A096	096	SAISIE IMMOBILIERE	Procès-verbal d'apposition d'avis	46,12	23,06	46,12	92,24	

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMO89	EXPULSION	PV inventaire	A097	097	EXPULSION	Procès-verbal d'inventaire	56,84	28,42	56,84	113,68	et ART A 444-22 emol complet de 75E par ½ heure si la prestation dure plus de 30 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émolument complémentaire de vacation
EMO90	TOUTE PROCEDURE	acte de tentative d'exécution	A098	098		Acte de tentative d'exécution, notamment en l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès	20,38	10,19	20,38	40,76	
EMO91		acte attestant nle adresse hors compétence	A099	099		Acte attestant la découverte de la nouvelle adresse du destinataire hors du ressort de compétence de l'huissier de justice	20,38	10,19	20,38	40,76	
EMO92		acte constatant difficulté	A100	100		Acte constatant une difficulté d'exécution, notamment en cas d'appel interjeté par le débiteur	20,38	10,19	20,38	40,76	
EMO93	Dans le coût des actes EMO93 sera remplacé par A101/ Dans le fichier des coûts EMO93 sera remplacé par A130	acte constatant suspension exec ou recherch infru	A101	101		Acte constatant une suspension d'exécution ou une recherche infructueuse	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMO94	SAISIE ATTRIBUTION	mainlevée quittante au 1/3 saisi	A102	102	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Mainlevée quittance au tiers saisi	20,38	10,19	20,38	40,76	
EMO95	SAISIE VENTE	mainlevée SV / mainlevée oppo-jonction	A103	103	PROC SAISIE VENTE	Mainlevée de saisie-vente et la mainlevée d'opposition-jonction	18,23	9,12	18,23	36,46	
EMO96		acte consignation/mainlevée, parès vente amiable	A104	104	PROC SAISIE VENTE	Acte de consignation et mainlevée totale ou partielle de saisie-vente, après la vente amiable par le débiteur	37,54	18,77	37,54	75,08	
EMO97	OFFRES REELLES	PV de consignation	A105	105	OFFRES REELLES	Procès-verbal de consignation (offres réelles)	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMO98	EXPULSION	PV expulsion ou reprise des lieux	A106	106	EXPULSION	Procès-verbal d'expulsion ou reprise des lieux	153,37	76,69	153,37	306,74	et art A 444-26: emol complet de 75E par ½ heure si la prestation dure plus de 15 mn Indiquer heure de début et de fin de prestation Extrait de l'Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émolument complémentaire de vacation
EMO99		PV consignation	A107	107	EXPULSION	Procès-verbal de consignation (expulsion)	37,54	18,77	37,54	75,08	
EMOC0		pv destruction	A108	108	EXPULSION	Procès-verbal de destruction	24,67	12,34	24,67	49,34	
EMOC1			LIBRE			INEXISTANT					
EMOC3		congé, offre renouv bail ccial	A109	109	LOYERS ET BAUX	Congés et demandes de renouvellement de bail commercial, prévus aux articles L. 145-9 et L. 145-10	46,12	23,06	46,12	92,24	ou art A 442-25: émolument majoré de 90,00 euros si prestation dans un délai inférieur à 24h00 extrait art A 444-12:Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
		PAS D'EQUIVALENT DANS NOTRE BIBLIOTHEQUE	A110	110	LOYERS ET BAUX	Congés et offres de renouvellement de bail rural	78,29	39,15	78,29	156,58	ou art A 442-25: émoluments majorés de 90,00 euros si prestation dans un délai inférieur à 24h00 extrait art A 444-12: Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence
			A111	111	REPRISE DES LOCAUX ABANDONNES	Constatation de l'abandon du local d'habitation avec inventaire des meubles laissés sur place	56,84	28,42	56,84	113,68	
EMOC4	CONSTATS	constats locatifs 1989 <50m²	S112	112	CONSTATS	Etat des lieux surface inférieure ou égale à 50 m2	110,47				« Art. A 444-27.-L'établissement d'un état des lieux à frais partagés entre le bailleur et le locataire figurant au numéro 112 du tableau 3-1 donne lieu à la perception d'un émoluments fonction de la superficie du bien locatif, selon le barème suivant :(...)
EMO*C	CONSTATS	constats locatifs 1989 50m² à 150m²	S112	112	CONSTATS	Etat des lieux surface supérieure à 50 m2 ET inférieure ou égale à 150m2	128,70				« Art. A 444-27.-L'établissement d'un état des lieux à frais partagés entre le bailleur et le locataire figurant au numéro 112 du tableau 3-1 donne lieu à la perception d'un émoluments fonction de la superficie du bien locatif, selon le barème suivant :(...)
EMO*D	CONSTATS	constats locatifs 1989 >150m²	S112	112	CONSTATS	Etat des lieux surface supérieure à 150 m2	193,05				« Art. A 444-27.-L'établissement d'un état des lieux à frais partagés entre le bailleur et le locataire figurant au numéro 112 du tableau 3-1 donne lieu à la perception d'un émoluments fonction de la superficie du bien locatif, selon le barème suivant :(...)
			A113	113	RECOUVREMENT DES PETITES CREANCES	Délivrance du titre exécutoire par l'huissier dans le cadre de la procédure prévue à l'article 1244-4 du code civil.	25,00	25,00	25,00	25,00	EXTRAIT Art. .444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 : « 1° Numéro 113 (délivrance du titre exécutoire par l'huissier dans le cadre de la procédure prévue à l'article 1244-4 du code civil) ; = PAS DE MODULATION
EMOC5	SAISIE IMMOBILIERE	PV description lieux	A114	114	SAISIE IMMOBILIERE	Procès-verbal de description des lieux (saisie immobilière) + émoluments complémentaires de vacation	110,47	55,24	110,47	220,94	et ART A 444-29 emol complet de 75E par ½ heure si elle dure plus de 60 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A 444-47.- Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émoluments complémentaires de vacation
EMOC6	MARIAGE	opposition à mariage	A115	115	MARIAGE	Opposition à mariage	33,25	16,63	33,25	66,50	et ART A 444-29 emol complet de 75E par ½ heure si elle dure plus de 10 mn Indiquer sur acte les dates et heures de la demande du client et de la réalisation de la prestation et justifier l'urgence lors du répertoire Extrait de l'Art. A 444-47.- Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 (113, 116, 127, 130) = PAS DE MODULATION de l'émoluments complémentaires de vacation

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMOC8	ACTES PROV autre état	signif en proven d'un autre état	A116	116	ACTES EN PROVENANCE ET A DESTINATION D'UN AUTRE ETAT	Signification en provenance d'un autre Etat	48,75	48,75	48,75	48,75	EXTRAIT Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 : « 2° Numéro 116 de ce tableau (signification en provenance d'un autre Etat) = PAS DE MODULATION
EMOC9	ACTES A DESTIN autre état	transmission de la demande ds autre état étranger	A117	117	ACTES EN PROVENANCE ET A DESTINATION D'UN AUTRE ETAT	Transmission de la demande de signification ou de notification dans un autre Etat étranger	35,39	17,70	35,39	70,78	
EMOD0	SCELLES	Pv apposition scelles art 1308 sans diligences	A118	118	SCELLES	Procès-verbal d'apposition des scellés sans diligences particulières	110,47	55,24	110,47	220,94	
EMOD1	SCELLES	Pv apposition scelles art 1311s avec diligences	A119	119	SCELLES	Procès-verbal d'apposition des scellés donnant lieu à des diligences particulières	143,72	71,86	143,72	287,44	
EMOD2	SCELLES	Pv carence art 1304	A120	120	SCELLES	Procès-verbal de carence, prévu au deuxième alinéa de l'article 1304 du code de procédure civile	33,25	16,63	33,25	66,50	
EMOD3	SCELLES	Somm assit levée scellés art 1317	A121	121	SCELLES	Sommation d'assister aux opérations de levée des scellés	24,67	12,34	24,67	49,34	
EMOD4	SCELLES	inventaire lors levée scellés art 1319	A122	122	SCELLES	Acte d'inventaire lors de la levée des scellés	56,84	28,42	56,84	113,68	
EMOD5	SCELLES	Pv levée scellés art 1323	A123	123	SCELLES	Procès-verbal de levée des scellés	110,47	55,24	110,47	220,94	
EMOD6	SCELLES	etat descriptif art 1323	A124	124	SCELLES	Etat descriptif	64,35	32,18	64,35	128,70	
EMOD7	SCELLES	etat descriptif avec diligences art 1312s	A125	125	SCELLES	Etat descriptif avec diligences particulières	97,60	48,80	97,60	195,20	
EMOD8	SCELLES	Pv déplacement des scellés art 1324	A126	126	SCELLES	Procès-verbal de déplacement des scellés	33,25	16,63	33,25	66,50	
			A127	127	VERIFICATION DES COMPTES DE TUTELLES	Assistance du greffier en chef	0,00	0,00	0,00	0,00	voir art A 444-30 EXTRAIT Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoluments complémentaires de vacation, ni aux émoluments des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 : « 3° Numéro 127 (assistance du greffier en chef) = PAS DE MODULATION
			D128	128	RECOUVREMENT FORCE DE CREANCES	Prestation de recouvrement (cf ancien DEP art 8 Cf art A444-15: il est à la charge du DEBITEUR si l'acte est à la charge du débiteur, à celle du créancier dans les autres cas.) VOIR PLUS BAS DANS CE DOCUMENT l'article A444-15 (Ancien art 13)	0,00	0,00	0,00	0,00	« Art. A 444-31.-La prestation de recouvrement ou d'encaissement figurant au numéro 128 du tableau 3-1 donne lieu à la perception, d'un émoluments ainsi fixé : (...): « Les taux mentionnés dans ce barème sont doublés lorsque le recouvrement ou l'encaissement est effectué sur le fondement d'un titre exécutoire constatant une créance alimentaire. NBCD art R 444-55 Dû par le débiteur Si créance inférieure ou égale à 44.00 euros, la prestation est de 4.29 euros Si créance supérieure à 44 euros, on applique le barème ci-dessus Dans tous les cas, la somme ne peut pas dépasser de 550 euros (plafond) Montants doublés si titre exec ET créance alimentaire

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
			D129	129	RECOUVREMENT FORCE DE CREANCES	Prestation de recouvrement (cf ancien art 10)	0,00	0,00	0,00	0,00	Art. A 444-32.-La prestation de recouvrement ou d'encaissement figurant au numéro 129 du tableau 3-1 donne lieu à la perception d'un émoulement ainsi fixé(...) « En cas de paiement par acomptes successifs, cet émoulement proportionnel est calculé sur la totalité des sommes encaissées ou recouvrées et non sur chaque acompte NBCD art R 444-55 Dû par le client Si créance inférieure ou égale à 188.00 euros, la prestation est de 21.45 euros Si créance supérieure à 188 euros, on applique le barème ci-dessus Dans tous les cas, la somme ne peut pas dépasser de 5540 euros (plafond) Si paiements successifs, calculée sur la totalité des sommes encaissées et non sur chaque acompte SAUF si personne morale de droit public et si titre produit les effets d'un jugement
EMO93	<i>Dans le coût des actes EMO93 sera remplacé par A101/ Dans le fichier des coûts EMO93 sera remplacé par A130</i>	<i>acte constatant suspension exec ou recherch infru</i>	A130	130	CARENCE	PV recherches infructueuses art 659	15,02	15,02	15,02	15,02	voir art A 444-33 EXTRAIT Art. A 444-47.-Les coefficients prévus à l'article A. 444-46 ne sont applicables ni aux émoulements complémentaires de vacation, ni aux émoulements des prestations figurant aux numéros suivants du tableau 3-1 : « 4° Numéro 130 (établissement d'un procès-verbal constatant que le destinataire de la signification est sans domicile, ni résidence ni lieu de travail connus). = PAS DE MODULATION
EMOFA	RECHERCHE DES INFORMATIONS	requête procureur	A151	151	RECHERCHE DES INFORMATIONS	Requête aux fins de recherche des informations.	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMO*E	ASSIGNATION	<i>copie des pièces du bordereau annexé (tranche de 100 feuilles)</i>	A152	152	ASSIGNATION	Copie des pièces accompagnant le bordereau annexé à l'assignation, par tranche de 100 feuilles				21,45	21,45 par tranche de 100 feuilles
EMOFB	SAISIE DES REMUNERATION	requete greffe	A153	153	SAISIE DES REMUNERATIONS	Requête au greffe aux fins de saisie des rémunérations ou en intervention	30,03	15,02	30,03	60,06	
EMO*F	SAISIE DES REMUNERATION S	<i>Notif employeur quand courrier non réclamé au tribunal</i>	A154	154	SAISIE DES REMUNERATIONS	Notification à l'employeur d'un acte de saisie des rémunérations lorsque le courrier revient non réclamé au tribunal	25,74	12,87	25,74	51,48	
EMOFC	SAISIE ATTRIBUTION	<i>requête jex pr certif non contestation</i>	A155	155	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Requête au secrétariat-greffe du juge de l'exécution aux fins de délivrance d'un certificat de non-contestation (saisie-attribution)	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOZ2	<i>3 bis du tarif des formalités</i>	<i>etablisst certif non contestation par HDJ</i>	A156	156	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Etablissement du certificat de non-contestation par l'huissier de justice qui a procédé à la saisie-attribution	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMO*G	<i>3 ter du tarif</i>	<i>denonc jex à HDJ en matière de contestation de SA</i>	A157	157	PROC SAISIE ATTRIBUTION	Dénonciation de la saisine du juge de l'exécution à l'huissier de justice en matière de contestation de saisie-attribution	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOFD	INCIDENTS ET DIFFICULTES EXECUTION	<i>saisine jex sur la difficulté</i>	A158	158	INCIDENTS ET DIFFICULTES D'EXECUTION	Saisine du juge de l'exécution sur la difficulté d'exécution	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFE	INCIDENTS ET DIFFICULTES EXECUTION	<i>info aux parties difficulté + audience</i>	A159	159	INCIDENTS ET DIFFICULTES D'EXECUTION	Information aux parties de la difficulté d'exécution et des lieux, jour et heure de l'audience, prévue à l'article R. 151-3 du code des procédures civiles d'exécution	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFF	INCIDENTS ET DIFFICULTES EXECUTION	<i>requisition force publique prefet</i>	A160	160	INCIDENTS ET DIFFICULTES D'EXECUTION	Réquisition du concours de la force publique au préfet	30,03	15,02	30,03	60,06	

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMOFG	INCIDENTS ET DIFFICULTES EXECUTION	Notif procureur refus concours force publique	A161	161	INCIDENTS ET DIFFICULTES D'EXECUTION	Notification au procureur et au créancier du refus du concours de la force publique	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFH	SAISIE VENTE	requete jex autorisation SVTE	A162	162	PROC SAISIE VENTE	Requête au juge de l'exécution aux fins d'autorisation de saisie-vente	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFI	SAISIE VENTE	requete jex designation séquestre	A163	163	PROC SAISIE VENTE	Requête au juge de l'exécution aux fins de désignation d'un séquestre	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOFJ	SAISIE VENTE	communication propositions vente amiable	A164	164	PROC SAISIE VENTE	Communication au créancier saisissant et aux créanciers opposants des propositions de vente amiable	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFK	SAISIE VENTE	info date vente	A165	165	PROC SAISIE VENTE	Information des lieux, jour et heure de la vente	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOFL	SAISIE APPREHENSION	notif remise volontaire	A166	166	SAISIE APPREHENSION	Notification à la personne tenue de délivrer ou de restituer le bien de l'acte de la remise volontaire ou de l'appréhension du bien (titre	10,73	5,37	10,73	21,46	
EMOFM	SAISIE APPREHENSION	notif de délivrer/somation de remettre	A167	167	SAISIE APPREHENSION	Notification à la personne tenue de délivrer ou de restituer le bien de la sommation de remettre (titre exécutoire)	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOFN	SAISIE APPREHENSION	requete jex autorisation penetrer lieux habitation	A168	168	SAISIE APPREHENSION	Requête au juge de l'exécution aux fins d'une autorisation spéciale d'appréhension dans les locaux servant à l'habitation du tiers (titre exécutoire)	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFO	SAISIE APPREHENSION	notif 1/3 de la saisie appréhension	A169	169	SAISIE APPREHENSION	Notification au tiers de l'acte de saisie-appréhension (titre exécutoire)	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOFF	SAISIE APPREHENSION	requête jex pr injonction délivrer	A170	170	SAISIE APPREHENSION	Requête au juge de l'exécution aux fins d'injonction d'avoir à délivrer ou restituer un bien meuble (sur injonction du juge)	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFQ	SAISIE REVENDICATION	requete jex saisie revendication	A171	171	SAISIE REVENDICATION	Requête au juge de l'exécution aux fins de saisie-revendication	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFR	VEHICULES TERRESTES MOTEUR	mainlevée prefet saisie par declaration pref	A172	172		Mainlevée au préfet de la saisie par déclaration à la préfecture	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOFS	VEHICULES TERRESTES MOTEUR	lettre def info immob véhicule	A173	173		Lettre au débiteur l'informant de l'immobilisation de son véhicule	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFT	VEHICULES TERRESTES MOTEUR	info cr gagiste vente ami ou enchères	A174	174		Information au créancier gagiste des propositions de vente amiable ou de la mise en vente aux enchères du véhicule	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFU	SAISIE DROITS ASSOCIES/VALE URS MOB	requete jex certif non contestation	A175	175	SAISIE DROITS ASSOC ET VALEURS MOB	Requête au secrétariat-greffe du juge de l'exécution d'un certificat de non-contestation	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOFV	SAISIE DROITS ASSOCIES/VALE URS MOB	redaction cahier charges	A176	176	SAISIE DROITS ASSOC ET VALEURS MOB	Rédaction du cahier des charges en matière de saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières non admises à la cote officielle ou à celle du second marché	64,35	32,18	64,35	128,70	
EMOFW	SAISIE DROITS ASSOCIES/VALE URS MOB	notif à sté copie du cahier des charges	A177	177	SAISIE DROITS ASSOC ET VALEURS MOB	Notification à la société d'une copie du cahier des charges	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOFX	EXPULSION	denonc assignation resiliation bail à l'état	A178	178	MESURES D'EXPULSION	Notification au représentant de l'Etat de l'assignation aux fins de constat de la résiliation	30,03	15,02	30,03	60,06	
EMOZ3	24 bis du tarif, idem	denonc cdt quitter les lieux à l'état	A179	179	MESURES D'EXPULSION	Information au représentant de l'Etat du commandement d'avoir à quitter les lieux	30,03	15,02	30,03	60,06	

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
EMOFY	EXPULSION	notif def consignation produit vente	A180	180	MESURES D'EXPULSION	Notification à la personne expulsée de la consignation du produit de la vente	10,73	5,37	10,73	21,46	
EMOFZ	EXPULSION	notif def docs sous scellés	A181	181	MESURES D'EXPULSION	Notification à la personne expulsée de la mise sous enveloppe scellée des papiers et documents de nature personnelle	10,73	5,37	10,73	21,46	
EMOGA	EXPULSION	notif perceuteur pv expulsion	A182	182	MESURES D'EXPULSION	Notification du procès-verbal d'expulsion au perceuteur.	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOGB	MESURES CONSERVATOIRE S/SURETES	requete pour pratiquer mesure conservatoire	A183	183	MESURES CONSERV et SURETES JUDICIAIRES	Requête aux fins de pratiquer une mesure conservatoire	53,63	26,82	53,63	107,26	
EMOGC	DISTRIBUTIONS DE DENIERS	projet de répartition	A184	184	DISTRIBUTION DE DENIERS	Projet de répartition du prix en matière de distribution de deniers	53,63	26,82	53,63	107,26	
EMOGD	DISTRIBUTIONS DE DENIERS	notif projet de repartition	A185	185	DISTRIBUTION DE DENIERS	Notification du projet de répartition amiable au débiteur et à chacun des créanciers	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOGE	DISTRIBUTIONS DE DENIERS	convocation sur points de désaccord	A186	186	DISTRIBUTION DE DENIERS	Convocation du débiteur et de tous les créanciers et dressant les points de désaccord	10,73	5,37	10,73	21,46	
EMOGF	DISTRIBUTIONS DE DENIERS	acte constatnt désaccord	A187	187	DISTRIBUTION DE DENIERS	Acte constatant le désaccord des créanciers et dressant les points de désaccord	34,32	17,16	34,32	68,64	
EMOGG	INJONCTION PAYER/FAIRE	requete IP ou de faire	A188	188	INJONCTION DE PAYER OU DE FAIRE	Requête aux fins d'injonction de payer ou de faire	21,45	10,73	21,45	42,90	
EMOGH	SAISIE IMMOBILIERE	bordereau publication cdt	A189	189	SAISIE IMMOBILIERE	Rédaction du bordereau en vue de la publication du commandement	42,9	21,45	42,90	85,80	
EMOGI	SAISIE IMMOBILIERE	mention en marge bureau hypothèques	A190	190	SAISIE IMMOBILIERE	Mention en marge au bureau des hypothèques	42,9	21,45	42,90	85,80	
EMOGJ	FORMALITES DIVERSES	levée matrice cadastrale	A191	191	FORMALITES DIVERSES	Levée d'extraits de la matrice cadastrale	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOGK	FORMALITES DIVERSES	levée inscription hypothèques	A192	192	FORMALITES DIVERSES	Levée d'états des renseignements sommaires et des inscriptions d'hypothèques	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOGL	FORMALITES DIVERSES	levée états au greffe du TC	A193	193	FORMALITES DIVERSES	Levée d'états au greffe du tribunal de commerce	10,73	5,37	10,73	21,46	
EMOGM	FORMALITES DIVERSES	levée états immatriculation	A194	194	FORMALITES DIVERSES	Levée d'états auprès des services d'immatriculation des véhicules	17,16	8,58	17,16	34,32	
EMOGN	FORMALITES DIVERSES	requisitions etat civil	A195	195	FORMALITES DIVERSES	Réquisitions d'état civil	10,73	5,37	10,73	21,46	
EMOGO	FORMALITES DIVERSES	appels de cause	A196	196	FORMALITES DIVERSES	Appels de cause	1,07	0,54	1,07	2,14	
EMOGP	FORMALITES DIVERSES	actes du palais	A197	197		Actes du palais	1,07	0,54	1,07	2,14	
EMO*H	CONSTATS	LETTRES convoc des parties à un état des lieux locatif 1989	A198	198	CONSTATS	Lettres de convocation des parties à l'état des lieux " locatif " (loi du 6 juillet 1989)	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOGQ	PAIEMENT DIRECT	demande paiement direct	A199	199	PAIEMENT DIRECT DES PENSIONS ALIMENTAIRES	Demande de paiement direct	34,32	17,16	34,32	68,64	
EMOGR	PAIEMENT DIRECT PENSIONS ALIM	demande paiement faute d'accord	A200	200	PAIEMENT DIRECT DES PENSIONS ALIMENTAIRES	Demande de paiement direct faute d'accord entre les parties	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOGS	PAIEMENT DIRECT	notif modification/mainlevée paiement direct	A201	201	PAIEMENT DIRECT DES PENSIONS ALIMENTAIRES	Notification de la modification ou de la mainlevée de la demande	15,02	7,51	15,02	30,04	
EMOGT	INVENTAIRE SUCCESSIONS VACANTES	inventaire en cas de succession vacante	A202	202	INVENTAIRE ESTIMATIF (SUCCESSIONS)	Inventaire en cas de succession vacante	53,63	26,82	53,63	107,26	
EMOGU	n°47 du tarif	delivrance copie inventaire	A203	203	INVENTAIRE ESTIMATIF (SUCCESSIONS)	Délivrance d'une copie de l'inventaire dressé en cas de succession vacante	21,45	10,73	21,45	42,90	

ANC code GH	ANC PROC	ANC ACTE	NEW CODE GH	nouveau		Arrêté du 26 février 2016	Base	0 à 128	>128 à 1280	>1280	
				N°				0,50	1,00	2,00	specif
			A204	204	DELAIS DE PAIEMENT	émolument fixe de 6,42 € par acompte versé (ancien article 15)					6,42 « Art. A 444-44.-En cas de délais de paiement accordés à un débiteur, poursuivi en vertu d'une décision de justice ou d'un acte ou d'un titre en forme exécutoire, la prestation figurant au numéro 204 du tableau 3-3 donne lieu à la perception, par l'huissier de justice ayant reçu mandat de gérer le dossier, d'un émolument fixe de 6,42 € par acompte versé, à l'exception du versement du solde. « Cet émolument, qui est à la charge du débiteur, n'est dû qu'à l'issue d'un délai de six mois à compter du premier versement effectué par le débiteur après la délivrance du titre. « Pour la gestion d'un même dossier, le montant total des émoluments perçus en application du présent article ne peut excéder 33 €.
			A205	205	EXPULSIONS LOCATIVES	émolument de 10 € par commandement de payer					10 « Art. A 444-45.-Le signalement à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, figurant au numéro 205 du tableau 3-3, donne lieu à la perception d'un émolument de 10 € par commandement de payer.
EMOEP	article 13		BDRP		ANCIEN ARTICLE 13	VOIR AUSSI 128 du barème					« Art. A 444-15.-A l'exception de celles figurant aux numéros 46,47 et 49 du tableau 3-1, les prestations mentionnées à l'article A. 444-14 donnent également lieu à la perception d'un émolument dénommé : " droit d'engagement de poursuites " (...) « Le droit d'engagement de poursuites ne peut être perçu qu'une seule fois dans le cadre du recouvrement d'une même créance. « Il est à la charge du débiteur si le coût de l'acte au titre duquel il est alloué incombe à ce dernier et à la charge du créancier dans tous les autres cas. « Il reste acquis à l'huissier de justice quelle que soit l'issue de la tentative de recouvrement. « Selon que le coût de l'acte est à la charge du débiteur ou du créancier, il s'impute respectivement sur l'émolument (1) fixé à l'article A. 444-31 ou sur celui (2) fixé à l'article A. 444-32.
					SUBSTITUTIONS						Les actes par substitution (¼ des émoluments normaux) utilisés lors des retours par les Huissiers "substituant" SURS SAIS CARS DENS ont conservé leurs codes barème dont les montants ont été modifiés SAIS et DENS: barème EMOSI SURS: barème EMOS2 CARS: barème EMOSD